

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	4
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
2 juillet 2024

Date d'affichage :
2 juillet 2024

Délibération D2024_044
Marché de travaux
d'extension du groupe
scolaire, de la garderie et
du restaurant scolaire :
choix des entreprises.

La secrétaire de
séance,



Mme LAPLANCHE

Le Maire



Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20240708-D2024_044-DE

Le lundi 8 juillet 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARRON Bernard, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MERLIER Séverine, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène,.

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à M. ANDREYS
Mme MARTINEZ donne pouvoir à Mme SCAPOLAN
M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. BELLOT
Mme MONANGE donne pouvoir à Mme THUILLIER

Absent(s) : Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO.

Secrétaire de séance : Madame Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

.....
Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, rend compte aux membres du conseil municipal de l'appel d'offre lancé par la collectivité dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, de la garderie et du restaurant scolaire.

En date du 14 juin 2024, 49 dossiers ont été réceptionnés.

Considérant l'étude desdits dossiers, par le bureau de maîtrise d'œuvre ANKHA, Monsieur le Maire propose de retenir, pour la réalisation des travaux, les entreprises suivantes :

Lot - Nature	Entreprise	Montant H.T.
01 - VRD	SPIE Batignolles TP Aura	122 126,10 €
02 - Gros œuvre maçonnerie	PERROUSE Constructions	190 000,00 €
03 - Étanchéité toiture terrasse	France étanche	40 000,00 €
04 - Charpente ossature bois...	Hugonnard	291 651,16 €
05 - Serrurerie	Bruno & Cie	17 000,00 €
06 - Menuiserie extérieures bois	SARL EMMAEL	112 129,00 €
07 - Menuiserie intérieures	CARRE menuiserie	121 338,49 €
08 - Plâtrerie peinture	Euroconfor maintenance	89 900,00 €
09 - Revêtements de sol durs	C.R.C.	64 500,00 €
10 - CVC	Oxalli	215 270,69 €
11 - Electricité	GAILLARD électricité	121 661,32 €
12 - Equipements de cuisine	C.E.S.	79 000,00 €
Total		1 464 576,76 €

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces relatives aux travaux avec les entreprises désignées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.